

Comment participer à l'enquête? (suite)

Communes Intercommunalités	Lieu de consultation	Jours et heures d'ouverture	Adresse	Permanence du commissaire enquêteur
Bandol	Médiathèque, service urbanisme	du lundi au vendredi : 9h-12h	Place Lucien Grillon, rue des Ecoles	Mercredi 20 mai : 9h-13h & 14h-18h
Belgentier	Hôtel de ville- secrétariat général	du lundi au vendredi : 10h-12h et 14h-17h	rue peiresc	Mardi 26 mai : 14h-18h
Bormes les Mimosas	Bâtiment annexe de l'Hôtel de Ville, service urbanisme	du lundi au jeudi : 9h-12h & 14h-17h, le vendredi : 9h-12h	1 place Saint François	Lundi 25 mai : 9h-13h & 14h-18h
Carqueiranne	Hôtel de ville, service urbanisme, direction des services techniques	du lundi au vendredi : 8h30-12h & 14h-17h30	Place de la République	Mercredi 27 mai : 9h-13h
Collobrières	Hôtel de ville, secrétariat du maire-service paie	du lundi au vendredi : 8h30-12h & 15h30-17h30	Place de la Libération	Vendredi 29 mai : 9h-13h & 14h-18h
Evenos	Hôtel de ville, accueil	du lundi au vendredi : 8h30-12h & 14h-17h30	RDN 8 Sainte Anne d'Evenos	Mercredi 27 mai : 9h-13h
Hyères	Hôtel de ville, service aménagement du territoire	du lundi au vendredi : de 8h30-12h & 14h-17h	12 av Joseph Clotis	Mercredi 10 juin : 9h-13h & 14h-18h
La Cadière d'azur	Mairie annexe (face mairie), service Urbanisme, 2 ^e étage	du lundi au vendredi : 8h-12h30	Place Jean Jaurès	Mercredi 3 juin : 14h-18h
La Crau	Hôtel de ville, service urbanisme	du lundi au jeudi : 8h-12h le vendredi : 8h-12h & 12h30-17h	Bd de la République	Jeudi 4 juin : 14h-18h
La Farlède	Hôtel de ville, service urbanisme	du lundi au vendredi : 8h-12h30 & 14h-17h	Place de la Liberté	Jeudi 4 juin : 9h-13h
La Garde	Hôtel de ville, service urbanisme	du lundi au vendredi : 8h30-12h & 14h-17h30	Rue Jean Baptiste Lavene	Mercredi 3 juin : 9h-13h & 14h-18h
La Londe-les-Maures	Mairie annexe (face mairie), Service Urbanisme RDC	du lundi au vendredi : 8h30-12h	Place du 11 novembre	Vendredi 5 juin : 9h-13h & 14h-18h
La Seyne-sur-Mer	Mairie Annexe, services techniques, service urbanisme	du lundi au vendredi : 8h30-13h30	Av Pierre Mendès France	Mardi 19 mai : 9h-13h & 14h-18h
La Valette-du-Var	Hôtel de ville, service urbanisme, 2e étage	du lundi au vendredi : 9h-12h & 14h-16h30	Imp des Farinettes	Mardi 26 mai : 9h-13h & 14h-18h
Le Beausset	Hôtel de ville, accueil	du lundi au jeudi : 8h30-12h & 13h30-17h30 le vendredi : 8h30-12h & 13h30-16h30 le samedi : 8h30-12h	Place Jean Jaurès	Mercredi 10 juin : 14h-18h
Le Castellet	Mairie annexe Le Plan	du lundi au vendredi : 8h30-12h00 & 13h30-17h	Rue des Micocouliers, Le Plan du Castellet	Mercredi 3 juin : 9h-13h
Le Lavandou	Hôtel de ville, service urbanisme 1er étage	du lundi au vendredi : 13h30-17h	Place Ernest Reyer	Vendredi 12 juin : 9h-13h & 14h-18h
Le Pradet	Hôtel de ville, service urbanisme 2e étage	du lundi au vendredi : 8h30-12h	Par Victor Cravero	Mardi 2 juin : 9h-13h
Le Revest	Hôtel de ville, service urbanisme	du lundi au vendredi : 9h-12h & 14h-17h	Place Jean Jaurès	Mardi 2 juin : 14h-18h
Ollioules	Mairie annexe, Espace Pierre Puget, service urbanisme, 1er étage	du lundi au vendredi : 8h-12h	1 place Trotobas	Mardi 16 juin : 14h-18h
Pierrefeu	Hôtel de ville, service urbanisme RDC	du lundi au vendredi : 8h30-12h	Place Urbain Sénès	Vendredi 19 juin : 9h-13h & 14h-18h
Riboux	Hôtel de ville	le lundi et le jeudi : 9h00-12h00 le mercredi : 9h00-12h00 et 14h00-16h00	Placette de la Mairie	Mercredi 27 mai : 14h-18h
Saint-Cyr-sur-Mer	Hôtel de ville, service urbanisme, 2e étage, bureau 207	du lundi au vendredi : 8h30-12h (fermeture le mercredi)	Place Estienne d'Orves	Mardi 16 juin : 9h-13h
Saint-Mandrier-sur-Mer	Service Urbanisme, 1er étage	du lundi au vendredi : 8h-12h & 13h30-17h	Rue Anatole France	Mardi 16 juin : 9h-13h
Sanary	Hôtel de ville à l'accueil	le lundi et le jeudi : 9h-12h, le mercredi : 9h-12h & 14h-16h	1 place de la République	Mardi 9 juin : 9h-13h & 14h-18h
Signes	Hôtel de Ville, accueil	du lundi au vendredi : 9h-12h	Rue Saint Jean	Mercredi 10 juin : 9h-13h
Six-Fours-les-Plages	Hôtel de ville, service urbanisme, bâtiment des services techniques	du lundi au vendredi : 8h30-11h30	Place du 18 juin 1940	Mardi 9 juin : 9h-13h & 14h-18h
Solliès-Pont	Centre technique municipal, service urbanisme, 1 ^{er} étage	du lundi au vendredi : 8h30-12h	Allée de la Greffière	Lundi 18 mai : 9h-13h
Solliès-Toucas	Hôtel de ville, salle du conseil municipal	du lundi au vendredi : 8h-12h & 13h30-17h30	Place Clément Ballestra	Lundi 18 mai : 14h-18h
Solliès-Ville	Hôtel de ville, salle du conseil municipal	lundi : 8h-12h du mardi au vendredi : 8h-12h & 13h30-17h	9 rue du 6e RTS	Mardi 26 mai : 9h-13h
Toulon	Hôtel de ville, service urbanisme (Etudes et planification), 9 ^e étage /910	du lundi au vendredi : 9h-12h & 14h-16h30	Av de la République	Mercredi 20 mai : 9h-13h & 14h-18h
Syndicat Mixte SCoT	Siège	du lundi au vendredi : 8h30-12h & 13h30-17h	7 rue Picot, 83000 Toulon	Vendredi 19 juin : 14h-18h
Toulon Provence Méditerranée	Service Aménagement de l'Espace	du lundi au vendredi : 8h30-12h & 13h30-17h	7 rue Picot, 83000 Toulon	Vendredi 19 juin : 9h-13h
Communauté de Communes Sud Sainte Baume	Dans les locaux des services administratifs, accueil	du lundi au vendredi : 8h30-12h & 13h30-17h	155 av Jansoulin, 83740 La Cadière d'Azur	Jeudi 18 juin : 9h-13h & 14h-18h
Communauté de Communes de la Vallée du Gapeau	Siège de l'intercommunalité	du lundi au vendredi : 8h30-12h & 14h-16h30	1189 av des Sénès, 83210 Solliès Pont	Vendredi 19 juin : 9h-13h & 14h-18h

Contacts

Syndicat Mixte SCoT Provence Méditerranée

B.P.537 - 83041 Toulon Cedex 9

Téléphone : 04 94 05 35 22 ou 04 94 05 35 21

Télécopie : 04 94 05 35 35

E-mail : contact@scot-pm.com

Directeur de la publication : M. Robert Bénéventi

Conception / réalisation : Oolaboobaloo

Crédits photos : Audat, SCoT PM, O. Pastor

Impression : Trulli.

Tirage : 15 000 exemplaires.

L'enquête en ligne

Le dossier d'enquête publique est disponible en version numérique sur le site internet du SCoT www.scot-pm.com ou sur CD Rom sur simple demande. Toute observation peut être adressée à enquetepublique@scot-pm.com

NOUVELLEAIRE

Le SCoT:
place à
l'enquête
publique



✓ Périimètre du SCoT Provence Méditerranée

- Community of Communes Sud Sainte Baume
- Community of Communes de La Vallée du Gapeau
- Community of Agglomération Toulon Provence Méditerranée
- Communes hors-intercommunalités



↳ Editorial

Après 5 années de travail, les élus du Syndicat Mixte SCoT Provence Méditerranée ont décidé à l'unanimité que le projet inscrit dans le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) était suffisamment abouti pour être soumis à l'avis des institutions associées à son élaboration et à celui des habitants.

Le SCoT s'apprête donc à lancer pour un mois son enquête publique qui sera l'occasion pour tous d'exprimer son avis sur ce document d'urbanisme.

A la fin de l'année, l'objectif est de disposer de ce schéma qui servira de cadre au développement de l'aire toulonnaise, veillant à assurer à ses habitants une qualité de vie dans un cadre de vie choisi.

Robert Bénéventi

Maire d'Ollioules
Vice-président de Toulon
Provence Méditerranée
Président du SCoT Provence
Méditerranée

↳ En bref

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)

Le SCoT Provence Méditerranée est le document d'urbanisme de l'aire toulonnaise qui, en rendant cohérentes les politiques publiques qui traitent de l'habitat, des déplacements, de l'environnement ou encore du développement économique, trace l'avenir des 31 communes qui constituent son territoire.

L'enquête publique

Elle permet aux habitants :

- de prendre connaissance de l'intégralité du projet de SCoT
- de rencontrer les commissaires enquêteurs
- de donner leur avis sur le projet

↳ Où en est le SCoT aujourd'hui ?

Le 19 décembre 2008 le projet de SCoT a été arrêté par les élus du Syndicat Mixte SCoT Provence Méditerranée, «arrêté» signifiant «validé» et prêt à être transmis pour avis.

Le projet complet a donc été transmis pour avis à de nombreuses collectivités et organismes et notamment :

- Les Communes et groupements du territoire du SCoT
- Les Communes et groupements voisins du SCoT
- La Préfecture
- La Région
- Le Département
- Les Chambres Consulaires (Chambres de Commerce et d'Industrie du Var, Chambre des Métiers, Chambre d'Agriculture)

Une fois ces avis reçus, le SCoT pourra entamer «l'enquête publique».



➤ Les axes forts du SCoT :

- Des espaces et milieux naturels à préserver de par leurs caractéristiques paysagères, écologiques, historiques...
- Un développement en dehors de ces grands espaces ou milieux caractéristiques
- Un développement maîtrisé, non extensif et réduisant la consommation d'espace
- L'utilisation du potentiel de renouvellement urbain
- L'affichage d'une stratégie de développement métropolitain et économique
- Des objectifs de production, de localisation et de mixité sociale en matière de logements
- La promotion d'une offre de transports collectifs performante et intermodale et des modes doux
- Des propositions pour apaiser la ville et ainsi améliorer le cadre et la qualité de vie



➤ Enquête publique, mode d'emploi

En quoi consiste-t-elle ?

Il sera procédé à une enquête publique sur le projet de Schéma de Cohérence Territoriale Provence Méditerranée tel qu'il a été arrêté par le comité syndical le 19 décembre 2008.

Cette enquête est organisée afin d'**informer le public et de recueillir ses appréciations** et ses suggestions relatives au projet de SCoT Provence Méditerranée.

Comment est-elle menée ?

Cette enquête se déroulera à partir du **lundi 18 mai 2009 jusqu'au vendredi 19 juin 2009** inclus. Tous les habitants peuvent :

- Prendre connaissance du dossier d'enquête constitué notamment du projet de SCoT complet et des avis exprimés par les partenaires.
- S'exprimer sur les registres prévus à cet effet (ou par courrier).
- Rencontrer les commissaires enquêteurs (5 commissaires ont été désignés).

Comment participer à l'enquête ?

Pendant toute la durée de l'enquête, les dossiers d'enquête et les registres sont disponibles :

1. dans les bureaux du syndicat mixte du SCoT Provence Méditerranée, 7 rue Picot 83000 TOULON du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

2. dans les mairies de chacune des 31 communes incluses dans le périmètre du SCoT et aux sièges des intercommunalités. Les commissaires enquêteurs assureront un permanence dans tous ces lieux de l'enquête (cf. page suivante).



Nouvelle Aire n°1
A quoi sert un SCoT?
Qui l'élabore?



Nouvelle Aire n°2
Les premiers éléments du diagnostic.



Nouvelle Aire n°3
Zoom sur les 4 diagnostics de secteur



Nouvelle Aire n°4
L'ambition du SCoT.



Nouvelle Aire n°5
Numéro spécial:
Bilan 2003-2008



Nouvelle Aire n°6
Le SCoT: fin du premier acte